



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	27

Date de la convocation
04 avril 2023

Séance du
13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, HOUSIEAUX, VIERIN, AUDINET.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON, TILLY

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame CHLAGOU par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Madame DAUZAT par Madame CHOISNE, Madame GUILLAUME – MONNERY par Monsieur LEONARD, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY, Madame BENHERRAT par Monsieur PERON.

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI , Monsieur CABADET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-04-13-05

Attribution des Subventions

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la commune de Margny les Compiègne, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement aux associations pour une somme totale de 107 400 €, répartie comme indiqué sur le tableau annexé, ainsi qu'une subvention de 50 000€ au CCAS.

Les subventions exceptionnelles seront versées uniquement en cas de réalisation de l'événement concerné.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 de la ville de Margny les Compiègne.

Subventions aux associations budget 2023

Tiers	Propositions 2022 Fonctionnement	Propositions 2023 Fonctionnement	Propositions 2023 Exceptionnelle
CULTURE			
AU PERIGE DES ARTS	500,00		
AFL COMPIEGNE OISE	1 000,00	1 000,00	
CIPITRONS	1 200,00	1 000,00	
COMPAGNIE JP ANDREANI	3 800,00	3 800,00	
LES CHEVALETS MARGNOTINS	1 800,00	1 800,00	
LES BORDS DE L'EAU		2 000,00	
PATRIOTIQUE			
AS ANCIENS PRISONNIERS GUERRE	400,00	400,00	
ASS.SOUVENIR FRANCAIS	400,00	400,00	500,00
FNACA	400,00	400,00	
MEMORIAL DU WAGON DE LA DEPORTATION	400,00	400,00	
UNC FONCTIONNEMENT	400,00	400,00	
SPORTIVE			
AEROCLUB COMPIEGNE MARGNY	3 000,00		
AMICALE SPORTIVE CHEMINOTS (ASCCM)	20 000,00	20 000,00	
AMICALE FRANCO BELGE- MARTINET CGNE	650,00	650,00	
Tiers	Propositions 2022 Fonctionnement	Propositions 2023 Fonctionnement	Propositions 2023 Exceptionnelle
ASSOC MARGNY SPORTS LOISIRS	4 000,00	500,00	
ASSOCIATION CYCLISTE MARGNY	6 000,00	6 000,00	
ASSOCIATION DES CHASSEURS	650,00	650,00	
ASSOCIATION TENNIS MARGNY	2 500,00	2 500,00	
ATHLETIC CLUB DE MARGNY	3 000,00	2 500,00	
BADMINTON MARGNOTIN	2 000,00	2 000,00	
CHAUNY SPORTS CYCLISME	10 000,00	10 000,00	
COMPAGNIE D'ARC L ESPERANCE	1 500,00	1 500,00	

LE RALLIEMENT-STE TIR	3 500,00	3 500,00	
MARGNY ESCALADE MONTAGNE	800,00	800,00	
MARGNY PETANQUE	800,00	800,00	
STE ESPERANCE BOULISTE	800,00	600,00	
TENNIS DE TABLE	600,00	1 000,00	
TWIRLING CLUB MARGNY	2 450,00	1 600,00	600,00
UNION SPORTIVE DE MARGNY	19 000,00	21 000,00	
UNION CYCLISTE DE RANTIGNY		8 000,00	
DIVERS			
APE PEEP COLLEGE DEBUSSY	200,00	200,00	
ASSOCIATION HISTOIRE VIVANTE	3 000,00	2 500,00	
ASSOCIATION MARGNY JUMELAGES	3 500,00	3 500,00	
LE CERCLE MACHINES VOLANTES	2 000,00	2 000,00	
OSARC	1 500,00	1 500,00	
UCAM	2 000,00	2 000,00	
Coopérative Edouard Herriot			331,00
AU5V		500,00	
TOTAL	103 750,00	107 400	1 431,00

Vu l'avis de la commission de finances,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement aux associations pour une somme totale de 107 400 €, répartie comme indiqué sur le tableau ci-dessous,
- D'attribuer une subvention de 50 000€ au CCAS
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de la ville

Le Conseil Municipal décide,

Entendu le rapport présenté par Madame Nacéra DE PAUW, Conseillère Municipale associée au Budget et aux Finances

4 élus membres d'associations ne prennent pas part au vote,

Après en avoir délibéré, 24 voix pour,

- D'attribuer et de verser une subvention de fonctionnement aux associations pour une somme totale de 107 400 €, répartie comme indiqué sur le tableau ci-dessous,
- D'attribuer une subvention de 50 000€ au CCAS
- D'inscrire les crédits correspondant au budget de la ville

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme
Le Maire,
Bernard HELLAL